

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2205

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : **Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1320 en date du 5 mai 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint dont la commission siège en jury, conformément à l'article 74 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre concernant une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour le projet d'aménagement des berges du Rhône à Lyon 3°, 6° et 7° arrondissements.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission siégeant en jury, le 9 avril 2004, a classé première, l'offre de l'entreprise Ingerop pour un montant de 218 564 € HT, soit 261 402,54 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 53, 60 à 64 et 74 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1320 en date du 5 mai 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission siégeant en jury le 9 avril 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour l'aménagement des berges du Rhône à Lyon 3°, 6° et 7° arrondissements et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Ingerop pour un montant de 218 564 € HT, soit 261 402,54 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée n° 0716 pour un montant total de 3 400 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,